COURBE DEMOGRAPHIQUE DE CONTAMINE SUR ARVE DE 1560 A NOS JOURS

Pour ceux qui s'intéressent à l'histoire locale, il est indispensable de se pencher sur les états de population anciens qui permettent de suivre l'évolution d'une commune, enregistrent ses heurs et malheurs (guerres, épidémies, disettes), rendent compte de l'occupation de son sol et des transformations de son habitat depuis quatre ou cinq siècles, et justifient souvent ses comportements actuels.

Par cette courbe, nous avons essayé d'appréhender la population de CONTAMINE SUR ARVE de 1560 à nos jours, malgré quelques difficultés puisque, d'une part, les chiffres bruts fournis par les sources les plus anciennes ne tiennent pas toujours compte des modifications intervenues dans la commune ou la paroisse au cours des âges, et, d'autre part, contiennent quelques "tricheries" émanant des habitants eux-mêmes désireux d'échapper autant que faire se peut, à l'impôt, quel qu'il soit.

En 1560, notre courbe commence grâce au recensement qui fut obligatoirement effectué en vue de percevoir l'impôt de la Gabelle du sel voulu par Emmanuel-Philibert "Tête de Fer ". Cette première référence démographique est le premier recensement nominatif complet de la Savoie, et probablement l'un des premiers d'Europe. En 1560, le Faucigny fait partie, avec le Genevois et le Beaufortain, de l'apanage des Ducs de Genevois-Nemours, constitué le 14 août 1514.

Aux fastes des princes, quels qu'ils soient, s'opposent trois sortes de calamités pesant sur la population : la peste, ou autres épidémies, la guerre et la pression fiscale en résultant, ainsi que la péjoration du climat.

LES GUERRES ET LA PRESSION FISCALE

Charles III Duc de Savoie de 1504 à 1553, oncle de François ler par la mère de ce dernier, Louise de Savoie et beaufrère de Charles-Quint, est un souverain qui ne manque pas d'intelligence, ni de qualités. Bon époux, bon père, il veut le bien de ses sujets, mais n'a rien d'un grand politique. Entre les deux grands, sans armée ni ressources régulières, le Duc en est réduit à demander des subsides aux assemblées régionales, à engager ses terres, et quémander des pensions à la France et à l'Espagne.

De 1519 à 1536, la diplomatie française, par tous moyens, cherche à attirer le Duc dans le camp français, et aboutissant au résultat inverse, le repousse dans le camp espagnol. Décidé à s'assurer la maîtrise des cols alpins, François ler envahit la Savoie, aidé par les Bernois qui envahissent le Nord. Bien vite, il ne resta plus au Duc que Nice et Verceil.

De 1536 à 1582, le Faucigny connaîtra une paix relative favorisant l'expansion, notamment démographique. Par contre, de 1582 à 1659, avec des périodes de rémission, la Savoie va se trouver entraînée dans les conflits européens : 12 ans de guerre sur son sol et deux occupations en 1600 et 1630. Epargnée par la guerre civile qui désole le Piémont de 1638 à 1642, par l'épisode italien de la guerre de Trente Ans, et la poursuite de la guerre franco-espagnole après les traités de Westphalie (1648), la Savoie n'en subit pas moins les retombées sous forme de logements militaires et d'une fiscalité écrasante. Cette fiscalité devient écrasante par la création de la taille qui se règle par quartier (trimestre). La taille ordinaire se paye en quarte quartiers, puis, on crée les tailles extraordinaires ou additionnelles qui s'ajoutent aux quarte quartiers de taille ordinaire. Les tailles extraordinaires seront levées quand même tous les ans pour un nombre de quartiers plus ou moins considérables. Les contribuables de Savoie qui payaient quarte quartiers de taille en 1565, en payèrent 11 en 1619, 12 en 1634 et 16 en 1639. A noter que sont exempts de la taille les biens de l'Eglise et des nobles.

Puis viendront les heures difficiles du règne de Victor Amédée II aux prises avec les grands événements européens. Les Savoyards, jouets de l'impérialisme louis-quatorzien, en subissent les dramatiques conséquences. Dès 1690, puis à d'autres dates, la Savoie est occupée; et le duc, recouvrant ses états, accroîtra encore la charge fiscale notamment en créant l'administration du tabellion. Il va également essayer de s'assurer une bonne armée.

Avant le 16ème siècle, le souverain n'a pas d'armée permanente (ni recrutement régulier). Du 16ème siècle jusqu'au début du 18ème siècle, il dispose d'une armée de métier. Par la suite, les recensements d'hommes capables de porter les armes et susceptibles de composer les milices ou régiments provinciaux, ressemblent aux recensements de contribuables car, concernant en fait une autre forme de contribution due par une partie de la population : l'impôt du sang. Plusieurs "consignes des mâles" ont laissé des documents d'intérêt démographique : 1635, 1698 et surtout 1713 (la plus intéressante).

Cette dernière résulte de l'Ordonnance du 24 septembre 1713 signée par Victor Amédée II, désireux de recenser les mâles de ses Etats pour la formation des régiments provinciaux. Ce recensement devait normalement se faire tous les six ans au mois de décembre. Ces documents très détaillés (identité, âge, titre, profession, absents) répartissent les hommes en quatre classes d'âge (0-12 ans, 13-18 ans, 19-40 ans, plus de 40 ans), les prêtres et les domestiques étant parfois consignés à part.

Par contre, dès 1743, lors de la guerre de succession d'Autriche, le Duché sera à nouveau occupé pour six ans, mais par les Espagnols (pillage et saccage de certaines villes).

Peu après leur entrée en Savoie, les armées de Don Philippe d'Espagne imposent un tribut de guerre exorbitant de 136.000 livres par mois, et des redevances en nature. Par une Ordonnance des 7 et 8 août 1743, le brigadier-général Joseph de Avila fait prescrire, par la "Délégation Générale" qui administre le Duché, le recensement de tous les habitants par âge, sexe, profession, en mentionnant les absents et le lieu ou ils se trouvent, ainsi que l'origine des étrangers. L'état et la condition des contribuables sont clairement définis car ils sont répartis en quatre classes : paysans et salariés (ouvriers, domestiques), artisans et commerçants, bourgeois, nobles, taxés entre 9 sous et 1,5 livres par mois. Les enfants (moins de 7 ans), les prêtres, les passagers, les voyageurs, les personnes au service d'Espagne, et les "véritablement pauvres" sont exempts.

Les états communaux de recensement, dressés en 1743, sont, pour 70 communes du Faucigny, conservés aux archives départementales de Haute-Savoie.